

Fiche d'inscription Classes Primaires
(Niveau Préparatoire à Niveau 7)
De 6 ans à 16 ans
Année scolaire : 2022/2023

PHOTO

Inscription / Réinscription N° :

Nom de l'élève:.....Prénom (s) :.....

Né(e) le :.....à :.....

NOM- Prénoms des parents : Père.....Mère.....

Situation des parents : Marié(e) Séparé(e)* Veuf(ve)

Adresse :.....

Code Postal :.....Ville :.....

Tél. domicile :.....

Tél. portable Mère :..... Tél. portable Père:.....

E-mail:.....

**Séparé(e) : Un accord écrit et une copie de la pièce d'identité du second parent est nécessaire.*

Indiquez les plages horaires par ordre de préférence (de 1 à 3)* : *Sous réserve de places disponibles

	NP	N1	N1 spé	N2	N3	N4	N5	N6	N7
Mer MAT									
Mer AM									
Sam MAT									
Sam AM									
Dim MAT									
Dim AM							?		

MAT : 9h00-12h30

AM : 14h00-17h30

- **Autorisation de prise de vue (photos, vidéos) : NON OUI**
- **Problème de santé (ex : dyslexie, allergies ...) : NON OUI :**

Pièces justificatives demandées :

Réinscription : Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire **uniquement**

Nouvelle inscription :

- Copie de la pièce d'identité de l'élève
- Copie de la pièce d'identité du parent

- Copie de l'attestation d'assurance extrascolaire
- Photo d'identité de l'élève.

Réservé à l'administration :

Mode de règlement

Niveau 2021/2022:

Espèce

Chèque(s) :..... (Max 5)

Niveau 2022/2023 :

CB

Prélèvement (RIB obligatoire)

Fait le :

à :

Signature :

Grille tarifaire Année 2022/2023

Nbre d'enfants	1 enfant	2 enfants*	3 enfants	4 enfants	5 enfants
Livres scolaires	25 €	50 €	75 €	100 €	125 €
Scolarité	210 €	405 €	600 €	795 €	990 €
TOTAL	235 €	455 €	675 €	895 €	1 115€

**Tarif régressif dès le deuxième enfant (-15 € par enfant) est appliqué.*

Modes de Règlements :

1°) Paiement immédiat de la somme totale : Espèces ou CB

2°) Paiement Échelonné : par chèque(s) ou Prélèvements(s) automatiques(s)

→ Payer **25% de la somme** le jour de l'inscription en Espèce ou CB

→ Échelonnement sur 5 mois maximum (minimum de 30 euros/mois)

→ 1^{er} prélèvement ou encaissement au mois d'octobre 2022

Prélèvement :

RIB et le document SEPA complété obligatoire
Prélèvement le 10 du mois

Chèque :

A l'ordre de : ACMSLT
Chèques de société non acceptés
Encaissement entre le 10 et 15 du mois

⇒ **Tout dossier incomplet fera l'objet d'un rejet.**

⇒ **En cas d'abandon définitif des cours, les frais de scolarité du semestre en cours ne sont pas remboursés.**

⇒ **En cas de confinement, les cours seront assurés à distance, aucun remboursement ne sera possible.**

Engagements des parents :

Les parents s'engagent à suivre leur enfant en dehors des cours dispensés. A savoir : que les devoirs doivent être effectués de manière assidue.

Les parents s'assurent que leur enfant assiste à tous les cours. A savoir : à partir d'un certain nombre d'absence, les responsables peuvent appliquer une pénalité financière pour l'année scolaire suivante.

Les parents s'engagent à justifier toutes les absences de leur enfant.

Les parents s'engagent à lire et signer le carnet de liaison avant chaque cours.

Les parents s'engagent à prendre connaissance du règlement intérieur et le respecter.

Signature :